

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-3989

objet : Achat d'espaces publicitaires dans le supplément des Petites Affiches Lyonnaises - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Les Petites Affiches Lyonnaises service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication
--

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine mène depuis des années une politique offensive, en partenariat avec l'Aderly, pour inciter de nouvelles entreprises et de nouveaux investisseurs à venir dans l'agglomération.

Depuis près de trois ans, la Communauté urbaine a choisi de mettre en place des outils de communication techniques, voués à présenter au public des investisseurs immobiliers et des entreprises, l'offre immobilière et les projets d'aménagement du Grand Lyon.

Ces outils de communication sont axés sur les projets urbains et les potentialités économiques des différents territoires concernés. Pour faciliter leur identification, ils sont tous mis en forme selon une charte graphique spécifique. La Communauté urbaine doit valoriser la conjoncture immobilière, la maturité de l'offre immobilière lyonnaise dans le marché européen (offre multiple, diversifiée et de qualité), la forte attractivité des projets lyonnais pour les investisseurs et la dynamique liée aux pôles de compétitivité. Ces deux éléments seront valorisés sous la signature Lyon, Valeur Sûre, tout comme les différents sites et produits immobiliers présentés.

Dans ce cadre, La Communauté urbaine souhaite décrire son action en matière économique par le biais d'une publication des Petites Affiches Lyonnaises.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché de prestation de service consistant en l'achat de huit pages à la suite de publi-rédactionnel et de 300 exemplaires du hors-série des Petites Affiches Lyonnaises intitulé S'implanter en Rhône-Alpes du mois de mars 2006.

Le marché sera passé selon la procédure du marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, en application de l'article 35-III-4° du code des marchés publics, avec la société Les Petites Affiches Lyonnaises celle-ci détenant l'exclusivité des droits pour la commercialisation de l'espace dans son support.

Le marché est conclu pour une durée ferme de un mois à compter de la date de notification pour un montant global de 16 730 € HT, soit 20 009,08 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à la société Les Petites Affiches Lyonnaises le 3 février 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'achat d'une insertion publicitaire dans le hors-série S'implanter en région Rhône-Alpes des Petites Affiches Lyonnaises avec la société Les Petites Affiches Lyonnaises pour un montant de 20 009,08 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 623 700 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,